

# Délibération n° 2018-06-19-2

## ANNULE ET REMPLACE

Extrait du registre des délibérations  
du conseil communautaire du 17 décembre 2018

### Objet

Gestion de l'espace  
de coworking

### Rapporteur

VARISCHETTI Martine

### Date de convocation

10 décembre 2018

### Date d'affichage du compte rendu

21 décembre 2018

### Nombre de conseillers

En exercice : 126

Présents : 91

Votants : 95

Pour : 95

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille dix-huit, le 17 décembre à 18h00, le conseil communautaire de l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle de spectacle Animatis de la commune d'Issoire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BACQUET, Président.

Présents avec voix délibérante :

|                           |                         |                      |
|---------------------------|-------------------------|----------------------|
|                           | ALLART Sébastien        | ARCHIMBAUD Guy       |
| ASTIER Raymond            | BACQUET Jean-Paul       |                      |
| BARDY André               | BARRAUD Bertrand        | BARRÉ Annick         |
| BARTHOMEUF Serge          | BASTIEN Gérard          | BAYSSAT Marie        |
|                           | BERIOT Didier           |                      |
|                           |                         | BESSON Jean-Louis    |
| BLANJARD Michel           | BONNAFOUX Daniel        | BOURG François       |
| BOURGNE Françoise         | VEZON Christophe (S)    | BRONNER Ulrick       |
| BRUN Pascale              |                         |                      |
| CHALLET Vincent           | CHANAL Jean-Paul        |                      |
| CHANY Georgette           | CHASSANG Jean-Pierre    | CHASSANY Georges     |
| CHAZALON Robert           | CHEYNOUX Gérard         |                      |
| COLLET Jean-Pierre        | THEVENET Emilie (S)     | CORRE Jean-Marie     |
| CORREIA Emmanuel          | COSTE Yves              | COSTON David         |
|                           | CREGUT François         | CROZE Yves-Serge     |
| DABERT Jean-Claude        |                         | DENAIVES Catherine   |
|                           |                         | DESVIGNES Jean       |
| DRUELLE Jean-Claude       | DUBESSY Florence        | DUBOST Philippe      |
|                           | EMIREN Bernard (S)      | ESPEIL Michel        |
| FANJUL José               | MAISONNEUVE Alain (S)   | FRAISSE Pierre-Luc   |
|                           |                         | GAUTHIER Isabelle    |
|                           |                         | GREGORIS Cécile      |
| GUEUGNOT Jean-Pierre      | HERBST Nadine           |                      |
| IGONIN Bernard            | JAFFEUX Sébastien       | JAMON Marc           |
| MAGAUD Hervé (S)          | KAROUTZOS Christian     | LABUSSIÈRE Jean-Marc |
| LAGARDE Maguy             | LAMOUREUX Jean-François | LANCRENON Maria      |
| LE GAL Claude             | LEGENDRE Denis          | LENEGRE Jean-Louis   |
|                           | PAGESSE Pierre (S)      | LIVET Bertrand       |
| MAHOUDEAUX Gaëlle         | MARAIS René             | MARTINANT Pierre     |
|                           |                         | MEALLET Roger-Jean   |
| MONIET-FIEVET Jean-Marc   |                         | NICOLLET Michel      |
|                           | SAUTEREAU Catherine (S) | OLIVIER Christian    |
| PAILLONCY Brigitte        | PELISSIER Patrick       | COUTAREL Bernard (S) |
| PEREIRA-MAURIAT Christine | PERRON Jean-Yves        |                      |
| POMEL Michel              | POULOSSIER Marie-Laure  | PRADIER Laurent      |
| RAVEL Pierre              | RKINA Mohamed           |                      |
| ROCHETTE Christophe       | RODDIER Gilles          |                      |
| ROUSSEL Chantal           |                         | SALVINI Luc          |
| SAUVANT Jean-Pierre       | SOLIGNAC Maurice (S)    | THEVIER Gérard       |
| TINET Georges             |                         |                      |
| VARISCHETTI Martine       | VEISSIERE Bernard       |                      |

Absents ayant donné pouvoir (4) : ALETON Danielle à VARISCHETTI Martine, BERTHELOT Pascal à LEGENDRE Denis, PETELH Sandra à BRONNER Ulrick, ROUX Bernard à CORRE Jean-Marie.

Absents représentés (9) : BOYER Elie, CONTOUX Michel, ESBELIN Nicole, FRADIN Guy, JOLIVET Sylvie, LETELLIER Josiane, NUÑEZ Aurélia, PELOU Michel, SAUX Marie-Pierre.

Absents (31) : BARBET Laurent, BERENBAUM Emeric, BERNARD Jean-Paul, BESSEYRE Fabien, BRUNETTI Graziella, CHABAUD Christian, CHANIMBAUD Lionel, CODRON Maryse, COSTON Marie, DE MULDER Jean-Pierre, DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette, DESGEORGES André, DYNDAS Eric, GARNAVAULT Philippe, GAUDRIAULT Damien, GELLY Guy, GIMEL Edwige, GOUEZEC Jean-François, GRAILLE Jean-Louis, GREGOIRE Nathalie, HERCEGFI Serge, LEROY Véronique, MARUCA Vincent, MASSEBOEUF Claude, MOREL Jacques, NÔ Lucien, ROCHE Roger, ROUBERTOU Didier, TIXIER Luc, TOULOUZE Michel, ZANIN Nathalie.

Secrétaire de séance : ROUSSEL Chantal.

**CONSIDÉRANT** que l'espace de coworking situé 4 rue Eugène Gauttier – 63500 ISSOIRE à proximité de la mairie d'Issoire a été ouvert en 2016 et comprend : une salle de réunion d'environ 20 m<sup>2</sup> ; une salle de travail collective d'environ 25 m<sup>2</sup> ; 3 bureaux d'environ 15 m<sup>2</sup> chacun ; 1 sanitaire ; 2 espaces de rangement ; des combles (45 m<sup>2</sup>) ; le tout, cadastré AK 64, pour une surface de 145 m<sup>2</sup> dont 50 m<sup>2</sup> de combles et rangement ;

**CONSIDÉRANT** que, le 11 janvier 2016, la commune d'Issoire a mis à la disposition de l'association Helyss les locaux ci-dessus désignés afin que cette dernière crée un espace de travail collaboratif ouvert de coworking permettant aux professionnels, porteurs de projets et étudiants de disposer de locaux équipés pour développer l'entrepreneuriat ;

**CONSIDÉRANT** que, dans le cadre de l'exercice de la compétence revitalisation du centre-ville de la commune d'Issoire à la communauté de communes Issoire Communauté, ces locaux ont été cédés à la communauté de communes à l'€ symbolique, et la communauté de communes s'est substituée à la ville dans la gestion de ce bien ;

**CONSIDÉRANT** que cette convention, transférée à API suite à la fusion, a été consentie pour une durée de 3 ans et moyennant une redevance mensuelle de 500 €, et qu'elle prendra fin le 11 janvier 2019 ;

**CONSIDÉRANT** que l'association met à disposition 3 bureaux et des salles de réunions (à l'année, à la journée, à l'heure) à des privés et assume les autres charges de fonctionnement ;

**CONSIDÉRANT** que l'association rencontre d'importants problèmes financiers et organisationnels depuis 2017, et que plusieurs rencontres entre API et la présidente ainsi que les données transmises confirment la nécessité de changer de mode de gestion ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est proposé de prendre acte de la fin de la convention de mise à disposition à l'association Helyss ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est également proposé de mettre à disposition ces locaux à l'association Epicentre qui gère l'espace de coworking de Clermont-Ferrand, et reprend aussi la gestion de celui de Brioude, mais que, toutefois, compte tenu du plan de charge de l'association, de la nécessité de monter les dossiers nécessaires ainsi qu'un projet de territoire autour de cet espace, Epicentre propose que cette mise à disposition débute à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019 ;

**CONSIDÉRANT** que, dans l'attente de cette solution de moyen terme, et à compter du 12 janvier 2019, il est donc proposé qu'API assure de manière transitoire la gestion directe de l'occupation de l'espace de coworking, en se limitant aux occupations précaires régulières des espaces ;

**CONSIDÉRANT** que les conventions d'occupation précaire conclues à ce jour sont les suivantes :

- JEUNESSE ET RECONSTRUCTION, bureau à temps plein ;
- Hélène MOITY, SINTREG (Comptabilité), bureau à mi-temps ;
- Angéline CHARRON, bureau à mi-temps ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est proposé qu'API assure la gestion de l'occupation des bureaux et locaux par la conclusion de conventions d'occupation précaire selon les modalités financières suivantes :

- 250 € de redevance mensuelle d'occupation pour un bureau à temps plein ;
- 125 € de redevance mensuelle d'occupation pour un bureau à mi-temps ;
- 6 € de redevance d'occupation pour une demi-journée dans l'open-space ;

**CONSIDÉRANT** que les charges courantes de l'immeuble concerné (eau, chauffage, électricité,) seront assumées par API ;

**Les membres du conseil communautaire, ouï l'exposé de Madame le Rapporteur et après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :**

- de prendre acte de la fin de la convention de mise à disposition de l'espace de coworking à l'association Hélyss au 11 janvier 2019 ;
- de valider la gestion de l'occupation de cet espace par API à compter du 12 janvier 2019, selon les modalités financières ci-dessus exposées ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les actes et conclure toutes les conventions d'occupation de ces locaux ;
- d'autoriser la mise à disposition de ces locaux à l'association EPICENTRE à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019, précision faite que les modalités de la mise à disposition seront définies ultérieurement ;
- de mandater le président pour signer toute pièce utile à l'opération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Jean-Paul BACQUET

Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 11 / 01 / 2019

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 11 / 01 / 2019

